

# miliboo

## Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022- au titre de l'année 2021

### 1 Résultat de l'index

Au 1<sup>er</sup> mars de chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet index est composé de 5 indicateurs et est noté sur 100 points.

Pour son Index 2022, **MILIBOO obtient la note de 80/100.**

Le détail des indicateurs est le suivant :

1. Indicateur 1 - Ecart de rémunération femmes-hommes

**23/40**

2. Indicateur 2 - Ecart de répartition des augmentations individuelles

**35/35**

3. Indicateur 3 - Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité :

**Incalculable**, il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence.

4. Indicateur 4 - Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

**10/10**

# miliboo

## 2 Objectifs de progression

En vertu du décret 2022-243 en date du 25 février 2022, les entreprises dont la note globale de l'index égalité professionnelle est strictement inférieure à 85 points doivent fixer et publier des objectifs de progression pour les indicateurs pour lesquels la note maximale n'a pas été atteinte.

MILIBOO est donc tenu à des objectifs de progression pour l'indicateur suivant :

### **Indicateur 1 - Ecart de rémunération femmes-hommes (23/40)**

Pour cet indicateur, MILIBOO retient les objectifs de progression suivants pour l'année 2022-2023 :

OBJECTIFS DE PROGRESSIONS	ACTIONS ASSOCIEES
<b>Augmenter le nombre de femmes et d'hommes dans les métiers non mixtes</b>	Renforcer l'attractivité des métiers non mixtes pour les candidats du sexe sous-représenté en valorisant leur contenu et leur potentiel d'évolution
<b>Inciter à la mobilité professionnelle au sein de l'entreprise</b>	Mettre à jour les postes disponibles (toutes catégories) et les diffuser à tous les collaborateurs
<b>S'assurer de l'égalité de rémunération à l'embauche, quel que soit le genre, à compétences et expériences équivalentes</b>	Déterminer lors du recrutement d'un salarié à un poste donné, le niveau de la rémunération de base afférente à ce poste avant la diffusion de l'offre
	Fournir aux managers lors du processus d'embauche, des données sur les rémunérations par emploi selon le niveau d'expérience